

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : ind.46791 (corr. M. S. Dielens)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.155/s.462
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Gustaaf Vanden Berghe, 10. Extension dela façade arrière.

En réponse à votre lettre du 24 août 2009, en référence, reçue le 31 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 septembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La maison se situe dans la zone de protection de l'ensemble formé par l'ancienne propriété Vandenpeereboom, l'ancienne conciergerie ainsi que la maison "De Yzeren Leeuw" imbriquée dans les anciennes imprimeries Asar, sises place de la Vaillance 17. Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par l'Académie de musique néerlandophone d'Anderlecht.

La parcelle concernée par le projet jouxte en contrebas celle du bien classé.

La maison est occupée par deux logements. Le projet prévoit de remplacer les vérandas en PVC existantes aux premier et deuxième étages, côté jardin, par une nouvelle extension en maçonnerie, qui serait alignée à la façade arrière de l'immeuble mitoyen (n°12). Cette extension permettrait d'agrandir les séjours et d'offrir au logement du second étage un accès au jardin par l'ajout d'un escalier extérieur. La palissade qui forme actuellement le mitoyen avec le terrain libre (à gauche) serait remplacée par un mur maçonné de deux mètres de haut.

La CRMS estime que le projet, qui devrait améliorer la situation existante de la maison, n'aura aucun impact préjudiciable sur l'ensemble classé.

Toutefois, l'élévation projetée étant particulièrement sommaire (pas de légende, escalier extérieur non dessiné, etc.), la CRMS recommande de préciser davantage la composition de la nouvelle façade arrière (ex : divisions des nouvelles baies, escalier, etc.).

A toutes fins utiles, elle signale également que, de manière générale, elle préconise l'emploi de matériaux naturels dans un souci esthétique et de développement durable (pas de châssis en PVC).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier); A.A.T.L. – D.U. (Mme S. Buelinckx).